

N°12/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
25 mars 2026

L'an deux mille vingt six  
Le 31 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE  
25 mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Maire, M. BACHELET, Mme REGAERT DA COSTA, M. COSSARD Adjoint, M. MARNAT, M. BOULANGER, Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEL, Mme BUREL, Mme CISSE conseillers municipaux

EN EXERCICE 11  
PRESENTS 10  
VOTANTS 11

Pouvoir : Mme PICHET GESLAK donne pouvoir à M. COSSARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. BOULANGER Freddy

**OBJET : ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ STRATÉGIQUE  
DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS**

**VU** les résultats des élections municipales des 15 Mars 2026,

**VU** l'article 8 de la loi n° 2010-597 du 3 Juin 2010 relative au Grand Paris, stipulant que le comité stratégique de la Société du Grand Paris comprend, notamment, un représentant de chacune des Communes signataires d'un contrat de développement territorial,

**VU** l'article 21 du décret n° 2010-756 du 7 Juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et plus particulièrement à la désignation d'un représentant de la Commune,

**CONSIDERANT** que par signature du contrat de développement territorial « Cœur Economique Roissy Terres de France » en date du 27 Février 2014, la Commune de VAUDHERLAND fait partie de ce comité stratégique,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune au Comité stratégique de la Société du Grand Paris,

**CONSIDERANT** la candidature de Monsieur REGAERT et Monsieur COSSARD

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

⇒ **DECIDE** qu'il sera représenté au Comité stratégique de la Société du Grand Paris, par Monsieur REGAERT Bruno Titulaire, Monsieur COSSARD Stéphane suppléant

Accusé de réception en préfecture  
095-219506334-20260402-DEL-2026-12-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour ~~signer tout document relatif à ce~~  
dossier.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Maud'herland, le 1<sup>er</sup> avril 2026  
le Maire  
GAERT Bruno

